

PERMIS DE VÉGÉTALISER

DOSSIER DE DEMANDE

En association avec
le programme



Ville de
Cosne-Cours-sur-Loire

mairiecosnesurloire.fr



  Ville de Cosne



 ads@mairiecosnesurloire.fr

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE VÉGÉTALISER

COMMUNE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Le dossier complet est à adresser :

- **Par courrier :**

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire

Hôtel de Ville

Service urbanisme

Place du Docteur Jacques Huyghues des Etages – BP 123

58206 Cosne-Cours-sur-Loire CEDEX

- **Par courriel**

ads@mairiecosnesurloire.fr

- **A l'accueil en mairies centrale ou annexe à l'attention du service urbanisme.**

Toute demande incomplète ne pourra être traitée. La demande ne vaut en aucun cas autorisation. Seul un document signé par l'autorité publique fait foi.



IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom :

Adresse postale :

.....

.....

Téléphone :

Courriel :

Vous êtes :

Particulier locataire

Particulier propriétaire

Commerçant, prestataire touristique ou entreprise locataire

Commerçant, prestataire touristique ou entreprise propriétaire

Association

Autre :

Si vous êtes locataire ou occupant à titre gracieux d'un local, merci de donner le nom du propriétaire et ses coordonnées et de fournir une autorisation du propriétaire :

.....

.....

.....

DESCRIPTION DE VOTRE PROJET

Adresse de l'emplacement concerné par votre projet :

.....

.....

Qu'est-ce qui a motivé votre engagement dans ce projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

DÉCRIVEZ EN QUELQUES LIGNES VOTRE PROJET : VÉGÉTAUX CHOISIS, STRUCTURE ÉVENTUELLE, DIMENSIONS, EMPRISE TROTTOIR OU ESPACE PUBLIC, MATÉRIAUX, COULEUR.... LES CROQUIS ET LES PLANS SONT LES BIENVENUS, AINSI QUE LES PHOTOS DES LIEUX :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



QUELQUES CONSEILS :

- l'installation devra respecter le cheminement naturel des piétons, soit une largeur minimale de passage de 1,40 m ainsi que l'accessibilité de l'espace public,
- l'installation ne devra pas gêner les accès aux véhicules stationnés, aux abribus, aux bus, aux passages piétons, aux bancs et devront respecter les accès pompiers...
- l'installation ne devra pas gêner l'accès aux ouvrages techniques : trappes, tampons, grilles d'aération du bâti, boîtiers électriques, panneaux signalétiques...
- il est demandé d'éviter de localiser son projet au droit du périmètre des sites sensibles au titre du plan Vigipirate (crèches, établissements scolaires, lieux de culte, ministères...).
- les plantes envahissantes, épineuses, urticantes, toxiques ou fortement allergènes sont interdites.

- J'atteste de l'exactitude des renseignements fournis,
- Je m'engage à respecter les prescriptions particulières qui seront précisées dans l'autorisation délivrée,
- Je reconnais avoir pris connaissance de la charte de végétalisation.

Lu et approuvé le :

Prénom, nom et signature du demandeur :
.....

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Demande reçue en mairie le :

Numéro de dossier (Année / Mois / N° d'ordre) :

Le permis de végétaliser reçoit un :

Avis favorable :

Avis reporté avec demande d'informations complémentaires :

Avis défavorable :

Fait à Cosne-Cours-sur-Loire, le :

La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire, en tant que responsable de traitement, collecte vos données pour vous délivrer le permis de végétaliser sur le domaine public selon les conditions énoncées dans la charte et sur demande de la personne concernée. Les données seront utilisées aux seules fins de gestion du dossier. Elles pourront être enregistrées informatiquement et pourront faire l'objet de statistiques. Les données serviront de preuves aux administrations compétentes pouvant en faire la demande. La demande et les pièces justificatives du dossier seront conservées 10 ans. Vous avez un droit d'accès, de modification, de portabilité, de limitation du traitement et d'effacement de vos données à caractère personnel. Pour en faire la demande vous pouvez vous adresser à la mairie de Cosne-Cours-sur-Loire par courrier ou au délégué à la protection des données par mail donnees@sieeen.fr en joignant une preuve de votre identité. Vous pouvez également porter une réclamation auprès de la CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.